

L'ACMOSS, sa gouvernance et ses missions

Réseau souverain, le RRF sera exploité par l'Agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS).

L'ACMOSS a été créée le 1er avril 2023 par décret n° 2023-225 du 30 mars 2023.

Etablissement public administratif (EPA), l'ACMOSS dispose d'un budget propre financé par les abonnements des utilisateurs du RRF.



CA de l'ACMOSS

Le conseil d'administration de l'ACMOSS définit sa stratégie (contenu des offres de service, élargissement du périmètre d'utilisateurs, évolution des services et du réseau) et son mode d'organisation.

Le conseil d'administration de l'ACMOSS est constitué de sorte à garantir la représentation de toutes les communautés utilisatrices du RRF

25 membres de droit



L'ACMOSS est garante du service et de la sécurité auprès des utilisateurs :



Financement

L'ACMOSS vise un équilibre budgétaire dépense / recette via les abonnements. L'État finance l'investissement initial et soutient la phase de déploiement.



Exploitation

L'ACMOSS supervise la construction du service RRF et de ses offres et en assure l'exploitation 24/7, ainsi que l'hébergement et la maintenance



Déploiement

L'ACMOSS pilote le déploiement de la solution au sein des communautés. Le préfet de département a un rôle de pilote et de coordinateur dans le déploiement territorial.



Evolution

L'ACMOSS gère et anime les relations avec les communautés utilisatrices en vue des futures évolutions de la solution.